

une affection populaire extraordinaire. A nos portes, à St-Etienne, par exemple, il y a quelques années, sévissait une grave épidémie de variole ; a-t-on vu quelque chose de semblable à Lyon ? Dans certaines contrées du Beaujolais, d'ailleurs fort saines, sur des côteaux bien exposés, on voit régner des épidémies de fièvres typhoïdes, de scarlatine, de rougeole, etc. Quel est le praticien, à Lyon, qui, depuis vingt années et plus, a vu ces maladies régner, nous ne disons pas en grand nombre, mais épidémiquement ? Feu notre regrettable confrère, le docteur Chapeau, dans ses notices annuelles, sur les maladies régnantes à Lyon, n'a point signalé d'épidémie proprement dite. L'énorme courant d'air, produit par nos deux fleuves, n'empêcherait-il point le séjour parmi nous, de ces ferments inconnus, qui ont besoin d'une sorte d'incubation pour développer et étendre leurs ravages. C'est une simple question que nous posons ; nous sollicitons de nos confrères, plus anciens que nous, de nouvelles lumières sur ce point important. Il faut remarquer, en outre, comme chacun du reste l'a déjà fait, que, sous le rapport sanitaire, en ouvrant de vastes rues, si bien nommées, les *poumons des villes*, en purgeant son enceinte de certaines industries dangereuses, notre cité a beaucoup gagné depuis 1832. Quels motifs d'encouragement pour l'avenir !

Ça été une grave erreur de la part de quelques médecins, de regarder l'invasion de la maladie dans l'hôpital militaire, comme la première manifestation de l'épidémie à Lyon. Bien avant cette circonstance, depuis plusieurs mois, notre cité subissait un assaut de la part du choléra ; dès le mois d'août, la constitution épidémique cholérique faisait acte de présence parmi nous.

On a pu voir, au moment même où l'épidémie tendait à se généraliser dans toute la France, la constitution médicale lyonnaise revêtir certains caractères, démontrant que si le choléra asiatique ne pouvait se développer et s'implanter dans nos murs, il tendait du moins à nous transmettre quelques-uns de ses signes menaçants, à nous fournir des marques de sa présence. Nous avons vu à Lyon ce que M. Fuster signalait dernièrement par rapport aux choléras observés à Nîmes et à Lunel. Depuis l'ère fatale, dit ce savant professeur, où le choléra épidémique a envahi la France, on citerait très-peu de cas de choléra indigène, sur lesquels, si je puis ainsi dire, le choléra épidémique n'ait largement déteint. Entre les symptômes qu'il emprunte à son homonyme, il faut compter les évacuations riziformes et un certain degré de cyanose. Quant aux crampes, à l'imperceptibilité du pouls, à la suppression des urines, à l'algidité plus ou moins grande, etc.,